



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 8 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renforcement des restrictions de prélèvements d'eau

Le comité de gestion de l'eau, qui s'est réuni le mardi 5 septembre à la préfecture de la Dordogne, a constaté que l'ensemble des cours d'eau du département subissaient dans des proportions variables des chutes de débits des cours d'eau, notamment pour les cours d'eau fragiles.

La carte en annexe présente la situation dans le département.

Cette situation a conduit Madame la Préfète de la Dordogne à prendre un arrêté visant à renforcer les restrictions d'usages d'eau et à rappeler les nécessaires économies d'eau à réaliser, en particulier vis-à-vis des usages domestiques, des usages des collectivités et des usages industriels non liés au process. L'attention particulière des riverains est attirée sur les bassins versants en crise, sur lesquels tout prélèvement est interdit, y compris les prélèvements domestiques.

La liste des mesures par cours d'eau est précisé dans la liste ci-dessous.

Cet arrêté est applicable à compter du **samedi 9 septembre 2017 à 8 h** :

- Pour les cours d'eau en **situation d'alerte**, l'interdiction de prélèvement est : 1 jour par semaine ;
- Pour les cours d'eau en **situation d'alerte renforcée**, l'interdiction de prélèvement est : 3,5 jours par semaine (50 %) ;
- Pour les cours d'eau en **situation de crise**, l'interdiction de prélèvement est totale, y compris pour les prélèvements domestiques.



Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies, à la direction départementale des territoires (DDT) de la Dordogne, sur le site Internet des services de l'État (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Liste des mesures par cours d'eau :

Cours d'eau et affluents	Mesures prises
Pude Euhe	ALERTE
Banège Borrèze Énéa Lémance Nauze Sauvanie Tardoire	ALERTE RENFORCÉE
Bandiat Beauronne les Lèches Beauronne de Chancelade Beauronne de Saint Vincent Belle Beune Boulou la Bournègue Caudeau/Louyre Céou amont Céou aval Cern Chironde-Coly Conne Couze Couzeau Crepse Estrop Euhe Eyraud Gardonnette Germaine/Melve/Lizabel Lidoire Seignal Tournefeuille Vern	CRISE

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT tél : 05.53.02.24.07 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –  @Prefet24
